



DECLARATION LIMINAIRE DE L'IC-CHSCT DU 22 MARS 2018

Ce 22 mars est un jour particulier, car il est marqué par la journée de mobilisation pour la défense du Service Public. Un service public malmené par le pouvoir en place, transports, hôpitaux, éducation nationale, mais la télévision publique est également dans le collimateur, considérée comme la « honte de la République » par le président Macron...

Si les élus de l'IC-CHSCT sont là aujourd'hui, c'est pour montrer tout leur attachement à cette télévision et aux valeurs qu'elle défend et partage. Car cette réunion ne pouvait pas être déplacée, il était donc important qu'elle puisse quand même se tenir.

Ce 22 mars est un jour particulier, puisque c'est aussi la dernière fois que l'Instance de Coordination des CHSCT se réunit. Les ordonnances Macron ont en effet mis à terre toute la représentation des personnels dans les entreprises, et signé l'arrêt de mort des CHSCT, une instance essentielle pour la défense des conditions de travail des salariés, et la prévention des risques.

Deux accords viennent d'être signés à France Télévisions pour mettre en place les nouvelles instances prévues par les ordonnances Macron. Les CSE vont donc remplacer les CE. Et la direction a accepté de mettre en place des représentants de proximité qui seront entre autres chargés des questions de santé dans les antennes des régions ou les familles professionnelles au Siège.

L'instance de coordination des CHSCT disparaît donc, et sera remplacée par une « Commission Santé et Sécurité au Travail » dont on a évidemment du mal à cerner les contours aujourd'hui.

Les questions des élus de l'IC sont nombreuses, car les derniers projets sur lesquels ils ont été consultés sont encore en cours de déploiement, et l'instance devait en assurer le suivi, par exemple sur les frais de mission ou la dématérialisation comptable. Comment ce suivi va-t-il pouvoir être assuré ?

L'IC est aujourd'hui consultée sur la dématérialisation des contrats de travail. Un sujet qui va impacter une nouvelle fois le secteur administratif déjà touché par les précédents sujets de dématérialisation. Pourtant le projet présenté par la direction comporte de nombreuses zones d'ombres, en particulier sur l'accompagnement des salariés.

Avec le changement d'instance, le risque est grand de voir ressurgir des RPS là où un suivi organisé les aurait évités. Les élus de l'IC attendent donc de cette journée que la direction présente ses propositions sur ce point.

Paris, le 22 mars 2018